



1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants, convocation et modalités d'évaluation de la formation sont communiquées par email.

3. Dispositions financières : la participation financière demandée ne tient compte du statut auprès du fond de formation VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

> un chèque de caution de 150 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription. Il sera rendu au stagiaire en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules .

4. Interruption du stage:

> en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié et les chèques de caution retournés

> si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et le chèque de caution renvoyé

> en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à Ver de terre production ne seront pas remboursées.

5. Délai de rétractation : à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire à un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. Clause particulière : nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. Cas de différend : si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de la juridiction la plus proche sera compétent pour régler le litige.